Ville de
CARAQUET
Capitale de l'Acadie

C. P. 5695, Caraquet, NB, E1W 1B7
Téléphone : 506 726-2727
Télécopieur : 506 726-2660
Courriel : ville@caraquet.ca
Site web : www.caraquet.ca
www.facebook.com/villedecaraquet

AVIS PUBLIC

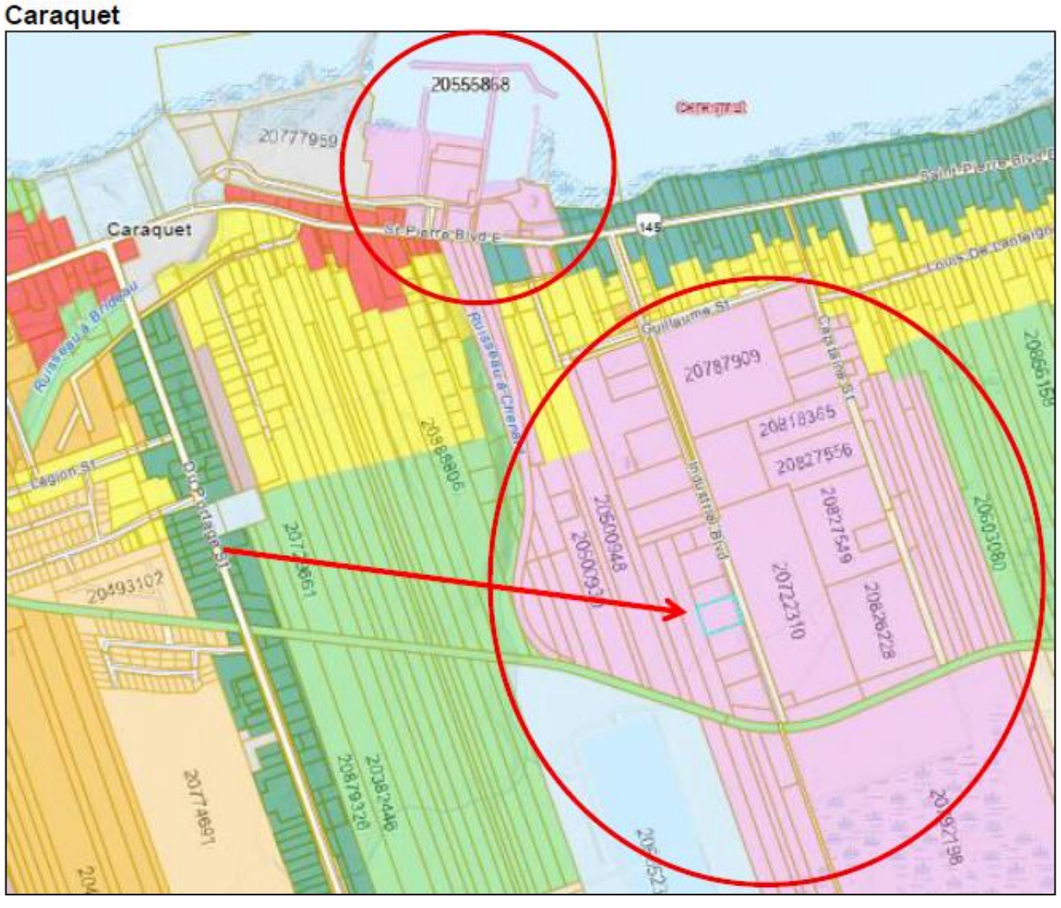
ARRÊTÉ DE ZONAGE DE LA VILLE DE CARAQUET

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la Ville de Caraquet a l'intention de modifier son arrêté de zonage dans le but de retirer la limite maximale de dimension au sol des bâtiments accessoires en zone industrielle. Les zones touchées par cette modification se trouvent uniquement dans les zones industrielles du secteur de Caraquet et du secteur de Bas-Caraquet

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu le 9 novembre 2026 à 19 h à l'hôtel de ville de Caraquet, 10, rue du Colisée, Caraquet, NB.

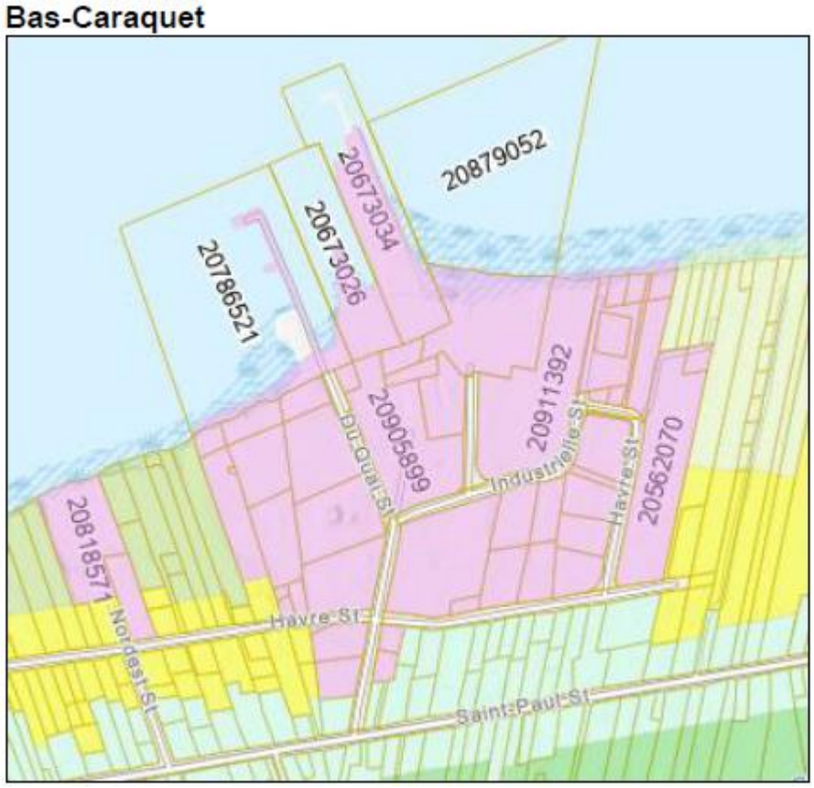
Toutes objections ou commentaires écrits doivent être adressés à la greffière au C.P. 5695, Caraquet, NB E1W 1B7, doivent énoncer les raisons de s'opposer à l'arrêté et être reçus au plus tard le 6 novembre 2026 à 16 h 30. Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu aux temps et lieu fixés ci-dessus. Toutes personnes intéressées à consulter l'arrêté peuvent le faire en se présentant à la ville de Caraquet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi à l'adresse ci-haut indiquée.

Caraquet



C. P. 5695, Caraquet, NB, E1W 1B7
Téléphone : 506 726-2727
Télécopieur : 506 726-2660
Courriel : ville@caraquet.ca
Site web : www.caraquet.ca
www.facebook.com/villedecaraquet

Bas-Caraquet



LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CARAQUET

Par : Julie Jacob
Greffière